

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Compte rendu du GT « Patrimoine bâti/Mobilité »

Le 28 mai 2013 à 19h30

(La Charmille, rue du Rivage 8, 4190 Werbomont)

Présents : L. Blaise (Echevine), S. Boland (CLDR), S. Brevers (CLDR), N. Degué (CLDR), J-M. Demonty (CCATM), X. Giblet (CLDR), N. Maquinay (CLDR), M. Meert (CLDR), B. Migeotte (CLDR), C. Polard (CLDR), A. Rahier (CLDR), J-M. Renard (CLDR), V. Silvestre (CLDR), M-C. Solhosse (CCATM), L. Strée (CLDR)
A. Barthelemy (GREOA), S. Beaufays (GREOA)

Excusés : R. Lambotte (CLDR), F. Léonard (Bourgmestre)

La réunion débute à 19h30.

Introduction

Madame Blaise introduit la réunion et accueille les membres de ce Groupe de Travail commun CCATM/CLDR. Les agents de développement expliquent que cette réunion consistera en la présentation des outils existants en matière d'aménagement du territoire et de mobilité afin de réfléchir à leur application à la Commune de Ferrières et à d'éventuelles fiches-projets.

Patrimoine bâti

La réunion débute par une présentation d'outils d'aménagement du territoire (SSC, RCU, RGBSR) par Madame Solhosse (SPW) (cf. Powerpoint en annexe). L'adoption de ces trois outils par une commune lui permet d'être en décentralisation pour la délivrance des permis d'urbanisme. Les membres sont ensuite invités à poser leurs questions et à émettre leurs avis quant à l'opportunité d'appliquer l'un ou l'autre de ces outils à Ferrières.

Le **Schéma de Structure Communal (SSC)** est un document d'orientation qui met en avant les potentialités de la Commune, les points qu'elle souhaite privilégier (voiries, parking, tourisme, extension de zonings...) et permet de voir ce qu'il serait intéressant d'aménager. Il peut aider la CCATM dans son travail. Dans le cadre d'un permis d'urbanisme, on doit s'y référer sinon il faut justifier. En cas de non respect du Schéma de structure, un permis

d'urbanisme pourrait être annulé. Le SSC ne peut aller à l'encontre du Plan de Secteur. Il Peut être ciblé par quartier le cas échéant.

Les membres soulignent l'avantage du SSC qui permet à la Commune de bénéficier d'une vision structurante de son territoire sur le long terme. Cependant, certains membres s'inquiètent du coût et des délais liés à l'élaboration d'un SSC. D'autres remarquent que des réglementations (CWATUPE...) existent déjà mais que la Commune ne bénéficie d'aucun moyen (financier et humain) de contrôle en cas de non-respect.

Le SSC est souvent assorti d'un **Règlement Communal d'Urbanisme (RCU)** qui donne les prescriptions urbanistiques par sous-région et par rapport aux projets de construction ou rénovation (gabarits, matériaux, implantation...). On peut avoir un ou des RCU par Commune. A Spa, par exemple, la Commune a adopté un RCU pour les enseignes, la cité Mallar à Verviers a également un RCU spécifique... Contrairement au SSC, le RCU a force obligatoire. Il est à noter que les RCU trop précis entraînent beaucoup de dérogations.

Madame Solhousse rappelle que les CCATM ne sont obligées d'être consultées que pour les études d'incidence, outre ce que le Collège souhaite lui soumettre.

Le **Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR)** est un règlement régional. Son but est de protéger les bâtiments anciens qui ont une certaine qualité architecturale. Il a force obligatoire. Le RGSBR peut être appliqué à des noyaux d'habitat qui ont un certain cachet. A Ferrières, certains proposent par exemple de l'adopter pour My, le centre de Xhoris ou la place de Chablis. Pour exemple, la commune d'Aywaille a la plupart de ses villages en RGSBR. Les participants portent intérêt au RGSBR

Il est convenu que la réflexion sur ces différents outils soit poursuivie au sein de la CCATM et avec le Collège et qu'une décision concernant une éventuelle fiche-projet serait prise ultérieurement. Les agents de développement mettront la présentation de Madame Solhousse sur le site www.pcdr.be et la transmettront aux membres par e-mail.

Les agents de développement rappellent qu'une proposition avait été émise concernant la réalisation d'un inventaire du patrimoine à restaurer. Les membres marquent leur accord quant à l'idée de réaliser une fiche à ce sujet. Diverses propositions sont évoquées : un inventaire des fours à pains existe et pourrait être mis à jour, rappeler aux particuliers la possibilité d'introduire une demande de subside au petit patrimoine wallon dans le bulletin communal...

Mobilité

Les agents de développement présentent différents plans et outils de mobilité - Plan Communal de Mobilité (PCM), Plan de Déplacements Scolaires (PDS), Plan escargot, fiches d'accessibilité multimodale, conseiller en mobilité, semaine de la mobilité, Covoit'stop, Carpoolplaza (cf. Powerpoint en annexe) - et invitent ensuite les membres à émettre leur avis.

Un membre du GT évoque les problèmes liés au ramassage scolaire qui lui a été supprimé et la nécessité de faire pression sur le TEC pour améliorer les transports en commun.

Un participant rappelle que la sécurisation des voiries a été une demande récurrente lors de la consultation. Le PCM permettrait d'avoir une vue globale de la Commune en matière de

mobilité pour envisager les endroits à sécuriser et à aménager (trottoirs...). Cependant, les membres s'interrogent sur la nécessité de développer un PCM, notamment en regard du coût et de la lourdeur administrative de cet outil. Ils s'interrogent également sur les avantages que pourraient apporter le PCM en matière de transports en commun. Ils soulignent en outre que certains « aménagements » sont réalisables sans PCM : révision de la signalisation, limites d'agglomération, sécurisation des voiries dans les villages pendant l'été (barrières nadar), achat de chicanes mobiles... L'assemblée marque par contre un plus grand intérêt pour les PDS.

Les membres marquent également leur intérêt concernant la formation d'un conseiller en mobilité au sein de l'Administration communale.

Concernant les fiches d'accessibilité multimodale, celles-ci pourraient être un outil intéressant à mettre en œuvre en lot 0 dans le PCDR.

En ce qui concerne le covoiturage, un nouveau parking sera prochainement réalisé à Xhoris et l'adhésion de la Commune à Carpoolplaza apparaît comme un point intéressant à développer.

Un participant signale l'existence d'une application qui permettrait aux personnes de signaler les problèmes sur les routes (trous dans la chaussée...). Cela existerait à Bruxelles notamment.

Divers

Afin d'aborder le thème de l'énergie, il est convenu qu'une réunion conjointe Patrimoine bâti/Environnement serait organisée.

La réunion se clôture à 21h50